

Agriculture | Reportage: Le portage foncier, un coup de pouce pour un nouveau départ... agricole



Épinards, blettes, fenouils, carottes... un coup d'oeil sous les serres de la Ferme des 2 rivières, nous le confirme, nous sommes bien en hiver. Les légumes bio de saison de Marie et Laurent Brunel, récemment installés à Barie, dans le sud Gironde, sont là pour nous le rappeler. De beaux légumes, résultats d'une vie nouvelle pour le couple. Après avoir travaillé dans l'humanitaire en Afrique, lui à la construction de routes ou d'écoles, elle à la relance agricole, ils voulaient, à leur retour en France, continuer à «faire quelque chose qui fasse sens». Une belle ambition à laquelle la Safer a donné un petit coup de pouce via le dispositif du portage foncier.

C'est la venue annoncée d'un premier bébé qui a décidé le couple à revenir en France, pour une nouvelle vie familiale et professionnelle. « L'idée d'avoir notre exploitation nous titillait déjà depuis un moment », raconte Marie Brunel. Ingénieur agronome et fille d'agriculteurs bio sur Castillon-de-Castets, elle est en effet la parfaite candidate pour prétendre au statut de jeune agricultrice. Son époux Laurent, ingénieur en sciences des matériaux de formation, a d'abord dû obtenir, son Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole (BPREA) en maraîchage à Blanquefort, avant d'y prétendre. Vint alors le moment de trouver en Gironde, « et, dans l'idéal, non loin de Castillon-de-Castets », l'exploitation qui convienne au projet du couple: maraîchage bio et circuit court.

La perle rare à portée de mainAprès plusieurs visites jamais totalement satisfaisantes, la nouvelle de la vente, en 2012, d'une exploitation à Barie, à moins de dix minutes de Castillon-de-Castets, leur est arrivée aux oreilles par le biais du réseau professionnel de Marie alors salariée à la Chambre d'agriculture. Une exploitation de 11,5 ha qu'ils avaient déjà repérée, avoue-t-elle. «On savait que le propriétaire hésitait à arrêter. Dès qu'on a su qu'il vendait, on a sauté sur l'occasion». Et pour cause, «l'exploitation convenait parfaitement». Parmi ses points forts, outre sa localisation idéale, «une culture pérenne bio de 2ha de kiwis avec un circuit commercial déjà en place, et une partie des céréales cultivées en bio par l'ancien propriétaire», se réjouit encore la jeune femme.

Une double bonne nouvelle permettant d'une part «d'entrer un revenu dès le départ grâce à la culture des kiwis», et d'autre part « la possibilité de se lancer directement en maraîchage bio» sur une partie de l'exploitation. Pas besoin sur ces 2,5 ha d'attendre la période des 3 ans de conversion obligatoire avant de pouvoir vendre en bio. Autre atout, le cédant, ravi de voir son exploitation perdurer, était tout prêt à les accompagner et les former à la culture du kiwi, totalement inconnue pour le couple. Bref, la perle rare à portée de main. Ne restait plus qu'à réussir l'achat.



Acquisition progressive du foncier Pour ce faire, Marie et Laurent, avait déjà leur idée en tête: bénéficier du dispositif de portage de la Safer dont ils avaient entendu parler pour l'une à la Chambre d'agriculture, pour l'autre lors de sa formation. Une suggestion bien accueillie par la Safer; «le dispositif venait tout juste d'être mis en oeuvre en Gironde», se rappelle Sophie Errien, technicienne Safer en charge du dossier. «Avec le portage, c'est la Safer qui achète les terres, et les stocke durant 5 ans, renouvelable une fois», explique-t-elle. Durant cette période, le nouvel installé paie un loyer à la Safer, puis à l'issue de ces cinq ans, rachète l'exploitation à la structure qui déduit du prix initial, le total des fermages versés.

«Mais la Safer n'achète que les terres, le bâti sur l'exploitation reste à la charge directe de l'acheteur, précise la technicienne. Pour le propriétaire cédant, ça ne change rien. La seule différence avec une vente classique c'est que le jour de la vente, il signe deux contrats de vente: un avec les acheteurs, pour la vente du bâti, un avec la Safer pour la vente du foncier. Mais la totalité de la propriété est bel et bien vendue».

Quant à la nouvelle installée, elle ne regrette pas ce choix d'acquisition progressive du foncier, « le portage est super intéressant pour des jeunes qui s'installent, ça permet de limiter les frais et de se lancer plus sereinement ». En effet, les frais de notaire sont pris en charge par la Safer et, grâce à un partenariat entre la structure et le Conseil général, les frais financiers sur cinq ans, sont pris en charge par le Département.

Un portage mieux connu Seul petit bémol pour Marie: avoir été les premiers. « La Safer, les notaires, le Conseil général, les banques... beaucoup d'acteurs se mobilisent, mais comme nous étions parmi les tout premiers à bénéficier du portage, tout le monde était un peu déboussolé. Ça paraissait compliqué. Avec le recul, ça ne l'a pas été tant que ça mais il fallu environ un an pour que la vente se fasse.» Pour autant, pas de quoi atténuer son enthousiasme, s'il fallait le refaire, elle le referait, «il faut que ce dispositif soit davantage connu par les personnes qui veulent s'installer». D'autant que «désormais le portage Safer est mieux connu. Notaires et banques ont pris leurs repères», affirme Sophie Errien.

Aujourd'hui, avec un magasin à Castillon-de-Castets, des paniers en gare de Langon et la participation aux initiatives bordelaises de " La Ruche qui dit oui", le projet circuit court de la Ferme des 2 rivières est bien une réalité. Au total, la ferme produit une cinquantaine de variétés de légumes par an pour une production diverse et continue au fil des saisons. Une histoire qui fait sens.



Solène Méric

Crédit Photo : Aqvi.fr

Publié sur aqvi.fr le 16/11/2014

[Url de cet article](#)